

INSCRIPTIONS CAPPEI

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AUX PRATIQUES DE L'EDUCATION INCLUSIVE

- Références réglementaires :**
- décret n°2017-169 du 10 février 2017 ;
 - arrêtés du 10 février 2017 ;
 - circulaire 2017-026 du 14 février 2017

Conditions d'inscription : être enseignant du 1er degré ou du 2nd degré (*voir ci-dessous*)

Enseignement public :

- titulaire,
- contractuel (*contrat à durée indéterminée*).

Enseignement privé (sous contrat) :

- maître contractuel,
- maître agréé,
- maître délégué (*contrat à durée indéterminée*).

Ouverture du serveur d'inscription sur l'application CYCLADES :

Du vendredi 25 septembre 2020, à 12 heures (*heure de Paris*)

Au vendredi 16 octobre 2020, à 17 heures (*heure de Paris*)



Inscription à effectuer en ligne sur l'application **CYCLADES** :

<https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat/portal/accueil>



Les candidats aux épreuves de la session 2020 **ne doivent pas se réinscrire** à la session 2021. En cas d'échec aux épreuves 2020, ils seront contactés par le bureau des concours à l'issue du jury d'admission.

- Les candidats doivent obligatoirement télécharger la notice à destination des candidats, sur le site académique, avant de procéder à leur inscription sur CYCLADES : www.ac-orleans-tours.fr/rh/certifications/#c154471
- L'inscription devra être effectuée en ligne par les candidats sur l'application CYCLADES avant la fermeture du serveur d'inscription, au plus tard le : vendredi 16 octobre 2020, à 17h00.
- Les pièces justificatives nécessaires à l'étude de l'éligibilité devront être téléversées par les candidats sur l'application CYCLADES, au plus tard le : **vendredi 6 novembre 2020, à 23h59**.



- L'INSCRIPTION EST UN ACTE PERSONNEL, LES CANDIDATS PROCÈDENT EUX-MÊMES À LEUR INSCRIPTION.
- AUCUNE MODIFICATION D'INSCRIPTION NE SERA ACCEPTÉE APRÈS LE VENDREDI 16 OCTOBRE 2020, 17 H